

PC 340 Technologies orthopédiques



CP 340 Ouvriers indexation juillet 2020 +
0,50%

Indice

1,005

Ouvriers

Salaires horaires minimums

38h/semaine

Chaussures orthopédiques

CATEGORIE	
B.1.	12,7905
B.2.	13,7225
B.3.	14,9970
B.4.	16,2355
B.5.	17,6820

Bandagistes

CATEGORIE	
D.1.	12,3065
D.2.	13,2430
D.3.	14,1790

Prothèses et orthèses

CATEGORIE	
C.1.	12,2295
C.2.1.	13,0550
C.2.2.	13,4290
C.2.3.	13,4290
C.2.4.	13,8030
C.2.5.	13,9965
C.2.6.	13,9965
C.3.	14,3700
C.4.1.	14,9345
C.4.2.	15,5005
C.5.	16,2460

Travail à la pièce

Pour le travail à la pièce exécuté à l'usine ou à domicile, le salaire d'une heure de travail est au moins égal au salaire horaire minimum, majoré de 10 p.c..